

Délibération n°240061

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Etaient présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jennifer RENAUDIN, Bruno VICTORIA, Pascale KHAMNOUTHAY, Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI,

Absents : Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Jean-Pierre TORAN (pouvoir donné à Gérard POUJADE) Sabrina PAULET (pouvoir donné à Marie-Thérèse FRAYSSINET), Michel CUPOLI

Secrétaire de séance : Agnès BRU

Date de la Convocation : le 10/12/2024 **Date d’Affichage** : le 10/12/2024
Date de mise en ligne de la délibération : le 18/12/2024

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 15	Vote pour : 18
Votants : 18	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 septembre 2024,

Et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal, ci-après annexé.

Certifié conforme au registre.
Fait à LE SEQUESTRE, le 16 décembre 2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.



Le Maire,
Gérard POUJADE

[Signature]
La secrétaire de séance,
Agnès BRU

[Signature]

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 septembre 2024

Monsieur le Maire procède à l'appel :

Etaient présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Pascale KHAMNOUTHAY, Audrey FOULQUIER, Sabrina PAULET

Absents : Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Jennifer RENAUDIN (pouvoir donné à Florence PORTRA), Michel CUPOLI (pouvoir donné à Audrey FOULQUIER), Aurélien MAZZONI.

Secrétaire de séance : Stéphanie ALVERNHE

1) CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°240048 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions par rapport au procès-verbal de la séance précédente ? Dans la rédaction, nous avons précisé ce qu'est la « SHEM » : Société Hydraulique d'Electricité du Midi, qui fournissait l'électricité pour tout le grand Sud-Ouest des chemins de fer.

Pas de remarque sur ce texte ?

Des abstentions ? Des votes contre ?

Je vous remercie.

>> Votes pour : 18 sur 18 votants

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2024.

Délibération n°240049 : COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame Audrey FOULQUIER : Une interrogation sur le montant par rapport au Forum des associations, à savoir, s'il n'y avait pas la possibilité de faire intervenir des associations de la commune pour faire l'animation à la place de faire intervenir un intervenant extérieur pour 300€ la demi-journée, et également pour connaître la plus-value que cela a amené à la journée en termes de fréquentation et surtout d'inscriptions sur les associations, parce que c'est un peu ce qui en résulte.

Monsieur le Maire : Jean-Marc ou Jean-Pierre, vous voulez répondre ?

Monsieur Jean-Marc NADAL : Il n'y a pas photo, l'animation a été très prisée. Il a animé toute l'après-midi avec les enfants. Cela a été très, très positif pour les associations avec lesquelles on a échangé. Une des meilleures animations du forum depuis des années. Le retour sur investissement est assez significatif.

Madame Audrey FOULQUIER : Moi, je quantifie le retour sur investissement en termes d'inscriptions pour les associations, puisque c'est ce qui est recherché par les associations. Est-ce qu'on a su derrière si le fait de communiquer sur cette animation avait fait venir plus de monde, et donc a permis plus d'inscriptions sur les associations ?

Monsieur Jean-Marc NADAL : C'est ce que je suis en train de dire, c'est-à-dire qu'en ayant fait le tour des associations à la fin du forum, toutes étaient satisfaites des inscriptions. Certaines ont même dit qu'il y en avait trop, notamment le tir à l'arc. Donc un retour très positif par rapport à ça. Mais pas que, puisque Jean-Pierre Toran nous a animé le forum d'une façon exceptionnelle, et gratuitement : le retour sur investissement est formidable !

Monsieur Dimitri Houlès est un habitant de la commune ; on ne fait pas intervenir n'importe qui externe à la commune ; et franchement, c'est la tête d'affiche ; à moi, ce nom ne me parle pas beaucoup, mais à certaines personnes, ce nom parlait beaucoup ; et les animations qu'il a faites pour les enfants, franchement, elles étaient géniales.

Monsieur Jean-Pierre DEMNI : C'était complet.

Monsieur Jean-Marc NADAL : Et puis ça anime le forum ; il y a quelque chose qui se passe. En plus de tout ce qu'on a fait cette année : piste de bowling, terrain de squash...

Monsieur le Maire : Les associations aussi ont participé à l'animation.

Monsieur Jean-Marc NADAL : Tout le monde a participé, tout le monde était content. Tu auras l'occasion d'en discuter avec elles. De toute façon, on fera un débriefing comme chaque année avant la préparation et puis on les verra cette année, on va toutes les rencontrer. Je pense que c'était un super millésime.

Madame Audrey FOULQUIER : Ce serait intéressant de connaître le taux de concrétisation d'inscriptions sur cette journée-là.

Monsieur Jean-Marc NADAL : Franchement, on ne le fait pas que pour ça non plus.

Madame Audrey FOULQUIER : Mais les associations viennent quand même pour ça.

Monsieur le Maire : Non.

Monsieur Jean-Marc NADAL : C'est un de nos objectifs, en partie, mais pas pour les associations non sportives. Et en plus, c'est surtout pour qu'on ait au moins une animation dans l'année qui regroupe toutes nos associations, pour celles qui veulent bien participer, évidemment ; c'est ouvert à toutes, jusqu'au dernier moment d'ailleurs, elles peuvent venir le jour même, cela ne nous gêne pas. Ce qui m'intéresse surtout est de montrer qu'il y a des associations au Séquestre et qu'il y ait un événement qui le montre sur le Séquestre. C'est le but principal. Je pense que pour mes collègues élus aussi. Évidemment, pour les associations sportives, c'est un lieu de rencontre, et elles prennent ce jour-là pour signer les inscriptions, notamment le tennis, le judo, etc., mais ce sont surtout les assos sportives.

Madame Agnès BRU : Moi, j'ai discuté avec l'association Cap à Tout Âge, qui est une association séquestroise, mais dont le siège est à Albi je crois - il s'agit de gymnastique adaptée pour les seniors - et l'animatrice disait qu'ils étaient habitués à faire des forums, qu'ils font tous les forums possibles, et que cette année au Séquestre, ils se sentaient bien, ils ont trouvé ça animé, il y avait beaucoup de choses, et du coup, ils ont eu beaucoup plus de visites que d'habitude.

Monsieur Jean-Pierre DEMNI : D'autant que, outre les associations sportives, nous avons les associations traditionnelles sur le Séquestre, qui font les danses traditionnelles, et chaque fois, ils font une démonstration ; du rock aussi avec Vita Détente ; et une nouvelle section de Vita détente, la Chorus Comedy Life, c'est une prestation comédie musicale, qui a enchanté pas mal de gens, et effectivement, dans l'ensemble, cela a été une réussite. Quant à Dimitri Houlès, comme disait Jean-Marc, c'est un chef d'entreprise qui a sa société au Séquestre ; on privilégie toujours des acteurs économiques locaux.

Monsieur le Maire : C'est du niveau quand même. Il a fini en quart de finale au championnat du monde d'OCR.

Monsieur Jean-Marc NADAL : Il y a des gens à qui ça a parlé. Pour tout dire, on a repris rendez-vous pour l'an prochain. Donc l'an prochain, il y aura une facture aussi ; vous anticiperez pour l'an prochain. Il faut le reproduire parce que c'est un tel succès, franchement.

Madame Stéphanie ALVERNHE : Après, on ne peut pas parler de retour sur investissement pour une animation comme ça. Les associations viennent gratuitement, ce ne sont pas elles qui ont investi.

Madame Audrey FOULQUIER : Il y avait une prise en charge de certaines associations, enfin, je ne sais pas si cette année c'était le cas, mais les années précédentes, on demandait une participation pour l'impression et la confection des affiches. Je ne sais pas si c'était le cas cette année ?

Monsieur Jean-Marc NADAL : Non, ça n'a pas été le cas.

Madame Audrey FOULQUIER : C'est vrai que c'est compliqué de leur dire « vous donnez 150€ pour la confection ».

Monsieur Jean-Marc NADAL : Ce n'a pas été le cas parce que c'est toujours sous volontariat. Il ne faut pas oublier quand même que lorsqu'on a remis le forum au goût du jour, ce sont les associations qui sont venues nous voir. Moi j'ai toujours dit « Oui d'accord en fait le forum, mais c'est vous qui le faites ; ce n'est pas notre forum, c'est le forum des associations, c'est vous qui l'organisez ». C'est pour les responsabiliser un peu que je demandais à chaque association, aux volontaires, ce n'a jamais été imposé, de participer aux affiches. L'investissement, c'est 140€ : c'est peu, c'est juste pour le geste. Cette année, personne n'a voulu investir dans les affiches, donc on a pris en charge.

Madame Aurelle JEGO : Mais ce n'est pas 150€ par association, c'est 150€ pour toutes les affiches.

Madame Audrey FOULQUIER : Je trouve que c'est un peu discordant de demander à une association d'investir pour imprimer des affiches, et après, de donner 300€ à un intervenant extérieur. C'est pour dire que peut être on peut financer.

Monsieur le Maire : Pour le coup, ça a été fait par la mairie.

Madame Audrey FOULQUIER : Oui.

Madame Aurelle JEGO : C'était sur volontariat les autres années de toute façon.

Monsieur Jean-Marc NADAL : Quand ils ne veulent pas participer, c'est nous qui prenons.

Monsieur le Maire : D'autres questions ? Les abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

>> Votes pour : 18 sur 18 votants

Le conseil municipal prend acte du compte-rendu des décisions de Monsieur le Maire depuis le dernier conseil municipal.

Délibération n°240050 : PARTICIPATION A L'ACTION « ELU RURAL RELAIS DE L'EGALITE » ET DESIGNATION D'UN ELU RELAIS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

L'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Egalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) vise à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes.

Le projet de l'AMRF se décline autour de trois axes « socle », adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

- 1. La désignation d'un élu référent au niveau départemental et l'identification des élus volontaires pour être « relais de l'Egalité » au niveau du conseil municipal (éventuellement en binôme, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain) ;*
- 2. L'accès à des guides pratiques et des formations à l'attention des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination ;*
- 3. La mise en place d'un réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (exemple : CIDFF, délégué aux droits des femmes, préfecture, gendarmerie, conseil départemental, procureur etc.).*

A l'échelon départemental, deux élues sont référentes pour le Tarn : il s'agit de Mesdames Judith AJCHENBAUM (commune de Fiac) et de Régine MOULIADE (commune de Larroque)

Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de « relais » : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Monsieur le Maire : L'objet de cette délibération est la participation d'une action mise en place depuis maintenant 3 ou 4 ans, par l'Association des Maires Ruraux de France, à laquelle nous appartenons parce que nous sommes moins de 3500 habitants.

De plus en plus, dans le cadre de participations sociétales, où les services de l'État associent l'AMRF à des politiques publiques nationales, dans le cadre de l'agenda rural, l'AMRF s'est proposée de faire la promotion de la mise en place d'un correspondant élu rural relais de l'égalité.

L'objet est, par rapport aux violences intrafamiliales et la question de la prise en charge des violences faites aux femmes, d'avoir sur chaque commune, un ou une correspondant.e en lien avec cette action relayée au niveau national.

En fait il y a deux objets dans cette délibération, le fait d'adhérer et de désigner un ou une correspondant.e. On s'est dit naturellement que, là où nous avons le plus de retours d'informations, c'était par la jeunesse, l'école, et le centre de loisirs. C'est pour ça qu'on a trouvé pertinent d'une part de participer à ce réseau, et donc de désigner un représentant, en l'occurrence Marie-Thérèse Frayssinet comme représentante de ces élus ruraux relais de l'égalité.

Je ne sais pas s'il y a des questions par rapport à ce point-là. Des remarques ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Ça ne fait pas l'objet d'une délibération, mais l'AMRF a proposé ma candidature à la Préfecture, dans un autre cadre, celui sur la question au niveau du Département de la traite des êtres humains et de la prostitution, où il faut deux représentants de l'association. Et donc ils m'ont demandé si je ne voulais pas être un de ces deux représentants.

On a eu un cas sur la commune, vous en avez entendu parler à l'époque, c'était à la Baute.

J'ai accepté de participer. Je ne sais pas quand aura lieu la première réunion.

>> Votes pour : 18 sur 18 votants

Le conseil municipal soutient cette action et désigne Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET comme « élue rurale relais de l'Égalité » au sein du conseil municipal.

2) ENERGIE

Délibération n°240051 : IDENTIFICATION DE ZONES D'ACCELERATION POUR L'IMPLANTATION D'INSTALLATIONS TERRESTRES DE PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES.

La loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables, promulguée le 10 mars 2023, prévoit la définition par les communes de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (dites ZAER) où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. A ce titre, les communes peuvent adapter leurs zones d'accélération en fonction de la réalité de leur territoire et de leur potentiel d'énergies renouvelables.

Après concertation du public selon des modalités qu'elles déterminent librement, les communes approuvent, par délibération du conseil municipal, les zones d'accélération.

La définition de ces zones facilitera notamment l'obtention des autorisations d'urbanisme pour les porteurs de projets avec une instruction accélérée (phase d'instruction réduite à trois mois et délai de remise du rapport d'enquête réduit à quinze jours), ainsi que des incitations financières (bonus dans le cadre des procédures d'appel d'offre et modulation tarifaire).

Ces zones d'accélération ne sont pas des zones exclusives : des projets pourront être autorisés en dehors. Toutefois, un comité de projet est obligatoire, aux frais des porteurs de projets.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 11 juillet au 5 septembre 2024 selon les modalités suivantes : mise à disposition d'un dossier et d'un registre de recueil des observations du public en mairie et sur le site internet www.lesequestre.fr.

Pour le territoire de la commune du Séquestre, et à l'issue de la phase de concertation, il est proposé les zones d'accélération suivantes, classées par filière de production :

EOLIEN TERRESTRE		En raison de considérations topographiques, patrimoniales, paysagères et techniques, il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération pour cette filière énergétique.
HYDROELECTRICITE		L'hydroélectricité ne présentant pas de potentiel sur le périmètre communal, il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération pour cette filière énergétique.
BOIS-ENERGIE BIOMASSE		Il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération pour cette filière énergétique.
BIOMETHANE BIOGAZ		Il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération pour cette filière énergétique.
GEOTHERMIE	Profonde	En raison de considérations topographiques et techniques, il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération sur cette filière énergétique.
	De surface	Il est proposé d'instaurer des zones d'accélération pour cette filière énergétique sur les secteurs tels que figurant en annexe de la présente délibération.
SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE SUR TOITURE	Renouvellement d'équipement	Il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération pour cette filière énergétique en renouvellement d'équipement (pas d'équipement ou récent).
	Nouvelle installation	Il est proposé d'instaurer des zones d'accélération pour cette filière énergétique sur les secteurs tels que figurant en annexe de la présente délibération.
SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL		Il est proposé d'instaurer des zones d'accélération pour cette filière énergétique sur les secteurs tels que figurant en annexe de la présente délibération.
SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE AVEC OMBRIERE		Il est proposé d'instaurer des zones d'accélération pour cette filière énergétique sur les secteurs tels que figurant en annexe de la présente délibération.
SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE « AUTRES »		Il est proposé d'instaurer des zones d'accélération pour cette filière énergétique sur les secteurs tels que figurant en annexe de la présente délibération.
SOLAIRE THERMIQUE SUR TOITURE		Il est proposé d'instaurer des zones d'accélération pour cette filière énergétique sur les secteurs tels que figurant en annexe de la présente délibération.
SOLAIRE THERMIQUE AU SOL		Il est proposé d'instaurer des zones d'accélération pour cette filière énergétique sur les secteurs tels que figurant en annexe de la présente délibération.

Monsieur le Maire : On avait déjà eu une conversation sur ce sujet au dernier conseil. Vous avez les documents joints. On arrive bien à voir où les zones sont placées. En fait, ce schéma est un calque de l'Agglo, qui s'applique à toutes les communes, et qui définit type d'énergie par type d'énergie, où sont les opérations d'énergie renouvelable possibles. L'objet n'est pas de faire une proposition à la parcelle de projet d'énergie renouvelable, mais on reprend la liste de toutes celles qui sont disponibles au niveau national et de dire où

elles peuvent se situer dans la carte communale. Il faut remonter ça à la préfecture, et produire un document qui soit homogène, c'est-à-dire qui ait la même présentation graphique sur l'ensemble de l'agglomération. On en avait déjà parlé un petit peu. Je ne sais pas s'il y a des questions supplémentaires depuis, par rapport à ces zones-là ?
Pas de questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

>> Votes pour : 18 sur 18 votants

Le conseil municipal approuve les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, telles qu'annexées à la présente délibération.
Il autorise Monsieur le maire à transmettre la présente délibération et ses annexes au référent préfectoral et à la communauté d'agglomération de l'Albigeois afin que l'intercommunalité puisse organiser le débat en Conseil communautaire, ainsi qu'au syndicat mixte en charge du schéma de cohérence territoriale du Grand Albigeois.
Il autorise la communauté d'agglomération de l'Albigeois à transmettre au référent préfectoral les données cartographiques (SIG) conformes à la présente délibération et ses annexes, via le portail cartographique national des énergies renouvelables.

3) ENFANCE

Délibération n°240052 : MODIFICATION DES TARIFS DE CANTINE

Le maire rappelle que, depuis 2021, la commune participe à la mesure gouvernementale « Cantine à 1 euro » qui permet à toutes les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 900 de bénéficier d'un repas à la cantine au tarif d'un euro.

Concernant les autres quotients familiaux, le tarif du repas est le suivant depuis 2021 :

Quotient familial	Prix du repas
901/1100	3.32 €
A partir de 1101 Ou familles hors commune	3.55 €
Adultes	3.55 €

A partir de septembre, le coût d'achat d'un repas auprès d'Ansamble augmente de 3% et passe de 3.41 € à 3.52 €

Il convient de noter qu'il ne faut pas simplement comparer le prix d'achat du repas à Ansamble avec le tarif facturé aux parents. En effet, de nombreux coûts supplémentaires s'ajoutent au prix du repas dans l'organisation du temps de cantine : salaires du personnel, factures d'eau et d'électricité, ménage de la cantine... et les recettes sont loin de couvrir les dépenses engagées.

Il est proposé de répercuter l'augmentation du prix du repas sur le tarif proposé aux parents, sachant que cette augmentation de 10 centimes par repas représentera environ 14 € de plus par enfant et par an.

Monsieur le Maire : C'est aussi un sujet dont nous avons parlé avant l'été, et maintenant, on en vient à la partie délibérative sur la modification des tarifs de cantine. Marie-Thérèse Frayssinet nous en redit un mot.

Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET : Pour modifier le tarif des cantines, je vous rappelle que depuis septembre, Ansamble a modifié les tarifs des repas de cantine. Il y avait une différence de 0,11€. Jusqu'à présent, nous n'avions pas répercuté aux parents les différentes hausses qu'il y avait eu. On avait diminué le nombre de composants du repas. Au dernier conseil, nous avons décidé de faire cette augmentation. Donc à partir du mois de janvier, il sera répercuté une hausse de 0,10€. C'est ce qui a été décidé, parce que 0,11€ c'est un peu compliqué. Cela concerne surtout les deux derniers quotients, puisque les trois premiers quotients sont à 1€.

Cette augmentation de 0,10€ par repas représente 14€ de plus par enfant et par an.

Monsieur le Maire : Ce sur quoi on était resté, c'était que plutôt que de faire de gros rattrapages à un moment donné, c'est suivre au fur et à mesure. C'est ce qui paraissait le plus raisonnable. Nous étions à peu près tous d'accord là-dessus.

Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET : Oui. Cela fait un petit moment qu'on n'a pas augmenté. On avait effectivement trouvé d'autres palliatifs. Mais il ne faut pas qu'on soit, à un moment donné, obligé d'augmenter de façon importante. À savoir quand même que pour la partie cantine, Madame Jégo nous a repris le tableau, et il reste quand même une charge importante à la mairie. Le prix des repas ne prend pas tout en charge (eau, électricité, masse salariale). Même en faisant une augmentation de 0,10€ aux familles, il y aura quand même encore pour la mairie 1000€ de plus qui ne seront pas pris en charge. Le reste à charge pour la mairie, qui était de 23 860 €, après cette augmentation, sera encore de 24 900 €.

Madame Aurelle JEGO : Sans compter l'électricité [car le compteur est commun avec l'école donc impossible de connaître la consommation pour la cantine].

Madame Marie-Thérèse Frayssinet : Oui, sans compter l'électricité.

Monsieur le Maire : Des questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

>> **Votes pour : 18 sur 18 votants**

Le conseil municipal modifie comme suit les tarifs de la cantine scolaire à compter de janvier 2025 :

Quotient familial	Prix du repas
0/500	1 €
501/700	1 €
701/900	1 €
901/1100	3.42 €
A partir de 1101 Ou familles hors commune	3.65 €
Adultes	3.65 €

4) AGGLOMERATION

Délibération n°240053 : RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS

Monsieur le maire expose que la commune du Séquestre a été destinataire du rapport d'activités 2023 du Grand Albigeois.

Ce rapport d'activités (84 pages) est accessible librement sur le site internet de l'agglomération : <http://www.grand-albigeois.fr> sous la rubrique « L'agglomération » -> « Rapports d'activité »

Monsieur le Maire : Le rapport d'activité 2023 vous a été envoyé dans la convocation.

Madame Aurelle JEGO : Je ne l'ai pas envoyé dans la convocation, il est téléchargeable.

Monsieur le Maire : Je ne sais pas si vous avez pu le regarder. Il était en ligne avant l'été. C'est un rapport qui est très conventionnel. C'est juste un donner acte pour confirmer que vous avez bien accès. Des questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

>> **Votes pour : 18 sur 18 votants**

Le conseil municipal prend acte de la transmission du rapport annuel d'activités 2023 du Grand Albigeois.

>> point sur les demandes de subventions en cours :

Monsieur le Maire : J'en arrive maintenant à la question des subventions et des participations au fonds de concours de l'Agglo pour les investissements communaux.

Je profite de ça pour faire une parenthèse avec quelque chose qui s'est passé ici le mois dernier. Cela n'a pas un rapport direct avec le fonds de concours, mais je me suis rendu compte à cette occasion qu'il y avait une procédure à faire.

On a fait une réunion sur le bâtiment hydrogène. Je ne sais pas si vous avez vu, à Saint-Exupéry, la carcasse du bâtiment : c'est impressionnant de voir comment c'est fait, il n'y a plus que l'ossature du bâtiment, il n'y a plus ni les murs, ni la toiture ; ça ne donne pas le même point de vue ; pour nous qui sommes anciens sur la commune, cela change la perspective.

Dans cette réunion, Monsieur Roland Gilles représentait la ville d'Albi et Monsieur Levrey représentait l'agglomération. Madame Nathalie Ferrand-Lefranc est venue à cette réunion. Il y avait aussi une ou deux personnes d'Albi qui étaient venues y assister. Dans les échanges, je me suis rendu compte qu'il y avait un quiproquo, qui n'avait rien à voir avec le sujet, mais qui était interne à la ville d'Albi, au sujet de comment marchent les subventions. Je me suis rendu compte qu'on n'a jamais expliqué ça : comment ça marchait. Entre eux, cela piquait un peu, mais je me suis rendu compte que cela piquait pour rien, c'était juste par méconnaissance des règles.

En fait, quand on fait une délibération pour demander une subvention, on fait une demande de subvention théorique. La question qu'a posée Madame Ferrand-Lefranc est : que se passe-t-il si la subvention n'est pas obtenue, c'est-à-dire qui paye ? Bien évidemment, c'est celui qui commande qui va payer la différence entre la subvention demandée et la subvention obtenue. Certes, pour nous, à chaque fois, c'est sur quelques dizaines ou milliers d'euros. Là, il s'agissait de millions d'euros. À un moment donné, on a la preuve ou l'attestation que les sommes vont être versées. À partir de là, la collectivité que l'on a face à nous, que ce soit l'État ou qui que ce soit, va nous verser la somme mais on ne sait pas trop parfois avec quel délai, avec quel dossier à remplir ; il est vrai que parfois les dossiers traînent un peu ; mais on sait quels vont être les montants. Je me dis que cette précision est intéressante parce que, souvent, sur un même équipement, on prend plusieurs délibérations successives, et il est vrai que ce n'est pas aisé à comprendre. A chaque fois qu'on a une information nouvelle sur le niveau de subvention, ça fait bouger les autres et c'est pour cela qu'on est souvent amené à reprendre les demandes de subventions.

Je dis ça parce que, à cette occasion, on a une subvention qui vient en dernier. C'est-à-dire qu'une fois qu'on a obtenu les subventions de l'État, de la Région et du Département - pour faire simple, parce que parfois il y en a d'autres, mais ce sont les principales - l'agglomération a vocation à pouvoir subventionner toutes les communes de l'Agglo dans ce qu'on appelle un Fonds de concours, avec deux critères : cela ne peut pas dépasser le montant qu'apporte la commune, et la somme totale des subventions (y compris ce fonds de concours) ne peut pas représenter plus de 80% des investissements. Nous, pour le mandat, on a 220 000 et quelques euros que l'on peut utiliser.

Là, on a fait l'état des lieux de tout ce qui pouvait être commandé. Je vais donner la parole à Madame Aurelle Jégo pour qu'elle reprenne le tableau. Lorsque j'ai vu ce tableau, j'ai trouvé intéressant de vous le présenter parce qu'il donne justement l'état des lieux de chacune des lignes, avec la part des subventions de chaque interlocuteur, à quel niveau à ce jour.

Voilà ce que je voulais dire au préalable. Aurelle, vous pouvez attaquer ligne par ligne.

Madame Aurelle JEGO : Au niveau de toutes les subventions qui sont demandées à ce jour, il y a le gros dossier City stade et Pumptrack, avec le plus de financeurs : puisqu'on a la Préfecture pour 30%, la Région pour 20 000€ (parce que c'est un forfait), le Département pour environ 26%, et l'Agglo pour le fonds de concours.

Au niveau des subventions, je vous rappelle une règle, c'est qu'on demande forcément le pourcentage maximum dans notre délibération, ensuite on voit ce qu'on obtient, c'est très rarement autant.

Par exemple, dans le cas de la Préfecture qui accorde 30%, dans l'arrêté préfectoral il est donné un montant : le montant accordé était de 51 497€, soit 30% du montant prévisionnel des travaux. Le montant prévisionnel des travaux, c'est toujours avant de commencer les travaux, et donc c'est extrêmement rare que l'on tombe pile sur ce montant-là. Ça peut être à la baisse ou ça peut être à la hausse. Dans le cas du City stade et du Pumptrack, ça va être un peu plus élevé. Aujourd'hui, on en est à 178 000 €. Dans ces cas-là, la subvention

qui est accordée, ce n'est pas 30% du montant réel des travaux, c'est le maximum qui a été accordé, donc on touchera bien 51 497 €, et ça fera un peu moins de 30%.

Par contre, dans l'autre sens, comme pour l'aire de jeux où la Préfecture nous a accordé 50%, là, ça correspondait à 35 698 € pour un montant prévisionnel de 71 000 et quelques. Le montant des travaux, finalement, a été moindre. Nous n'allons donc pas toucher les 35 000 annoncés, mais on va bien toucher 50% du montant réel.

Quand le montant réel est plus bas, on regarde le pourcentage, et on calcule par rapport au pourcentage. Et lorsque le montant réel est plus haut, ce n'est pas le pourcentage qui compte, mais c'est le montant qu'ils avaient annoncé.

Pour l'aire de jeux, on a : DETR pour 50%. On va demander, à ce Conseil municipal, un fonds de concours équivalent à 25%.

Il y a aussi l'achat des panneaux pour l'entrée de la forêt communale : là, c'est 50% de fonds de concours puisqu'il n'y a pas d'autres financements possibles. Nous avons déjà fait la demande au Conseil du mois de mai. Sachant qu'à chaque fois, il y a un décalage, c'est-à-dire que, par exemple, les demandes faites au Conseil de mai vont passer au Conseil communautaire de septembre, et les demandes votées aujourd'hui ne vont passer qu'au Conseil communautaire de décembre.

Concernant la toiture de l'école, on a obtenu 50% de DETR. Mais là, c'est pareil, on a ajouté des travaux dernièrement, de fait, on touchera un peu moins de 50%. Et à ce Conseil, vous allez faire une demande de fonds de concours auprès de l'Agglo, de 25%.

Ensuite, j'ai fait un groupement des petits achats divers sur lesquels on peut demander un fonds de concours. Ça va de l'alarme de l'école, à l'achat d'une tondeuse, à l'achat de mobilier pour une classe de l'école, au raccordement électrique et aux travaux pour la vidéoprotection, une pompe d'arrosage et un nouveau logiciel pour le cimetière. L'ensemble de ces dépenses s'élève à 16 565€, et à ce Conseil, nous allons demander 50% de fonds de concours à l'Agglo.

Ensuite, on demande aussi 50% pour de grosses réparations sur le tracteur tondeuse. On a une facture de presque 10 000€ hors taxe.

Et enfin, pour l'installation des panneaux photovoltaïques sur la toiture de la mairie, la demande pour 50% de fonds de concours est passée au Conseil municipal du mois de mai.

Comme disait Monsieur Poujade, pour l'ensemble du mandat, on avait 223 913€ à demander en fonds de concours. Aujourd'hui, vous avez le détail des demandes. On en a demandé en 2023, et cela nous a été versé en juin 2024. Il y a ce que nous avons demandé au mois d'avril : c'est ce qui va être délibéré au Conseil communautaire de demain. Et il y a celles qui vont passer à ce Conseil municipal, et qui seront délibérées au Conseil communautaire de décembre. L'ensemble additionné, il nous resterait à percevoir un peu plus de 50 000€ d'ici la fin du mandat. Ça veut donc dire un investissement d'au moins 100 000€.

Monsieur le Maire : À moins que ce soit versé sur les routes.

On va voter les 4 délibérations coup sur coup.

Est-ce qu'il y a des questions par rapport à cette présentation générale, avant de reprendre les délibérations une par une ?

Délibération n°240054 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS : REFECTION DE LA TOITURE DE L'ECOLE

Suite à des fuites constatées dans plusieurs pièces de l'école, il a été décidé de reprendre la toiture du bâtiment scolaire pour un montant de 37 222 € HT.

La préfecture nous a accordé une subvention d'un montant de 18 301 € sur une dépense subventionnable de 36 602 € HT, au titre de la DETR 2024.

Il est proposé de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Monsieur le maire : Pour la délibération 54 sur le Fonds de concours pour la réfection de la toiture de l'école, est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

>> Votes pour : 18 sur 18 votants

Le conseil municipal approuve le projet et le plan de financement suivant :

DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Libellé	Pourcentage	Montant
Travaux	37 222.00 €	44 666.40 €	Préfecture DETR 2024	50%	18 301.00 €
			Fonds de concours C2A	25%	9 305.00 €
			Autofinancement	25 %	9 616.00 €
TOTAL	37 222.00 €	44 666.40 €	TOTAL		37 222.00 €

Délibération n°240055 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS : CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE JEUX

Nous avons travaillé depuis quelques années avec les enfants du CMJ à un projet de création d'une nouvelle aire de jeux entre la mairie et l'école.

Cette aire de jeux est sécurisée (clôturée) et accessible aux parents à mobilité réduite (sol lisse). Les jeux choisis répondent aux attentes tant des tout-petits (cette aire peut être utilisée par la crèche et les assistantes maternelles notamment...) que des plus grands (de l'âge des maternelles et primaires).

Le montant total de ce projet est de 65 205.70 € HT.

La Préfecture du Tarn nous a attribué une subvention à hauteur de 50%.

Il est proposé de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Monsieur le maire : Pour la délibération 55 pour la construction de l'aire de jeu : des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

>> Votes pour : 18 sur 18 votants

Le conseil municipal approuve le projet et le plan de financement suivant :

DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Libellé	Pourcentage	Montant
Travaux	65 205 70 €	78 246.84 €	Préfecture DETR 2024	50%	32 602.00 €
			Fonds de concours C2A	25%	16 301.00 €
			Autofinancement	25 %	16 302.70 €
TOTAL			TOTAL		

Délibération n°240056 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS POUR DES INVESTISSEMENTS SUR DU MATERIEL ROULANT

De gros travaux de réparation ont dû être réalisés sur la tondeuse autoportée Kubota, avec le renouvellement de pièces lourdes et essentielles au bon fonctionnement du véhicule (moteur, cardan, embrayage...)

Il vous est proposé de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois pour financer cette dépense à hauteur de 50%.

Monsieur le maire : Fonds de concours pour des investissements sur le matériel roulant : des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

>> Votes pour : 18 sur 18 votants

Le conseil municipal approuve le projet et le plan de financement suivant :

DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Libellé	Pourcentage	Montant
Réparations Kubota	9 426.09 €	11 311.31 €	Fonds de concours C2A	50%	4 713.00 €
			Autofinancement	50%	4 713.09 €
TOTAL	9 426.09 €	11 311.31 €	TOTAL		9 426.09 €

Délibération n°240057 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS POUR DIVERS ACHATS

Monsieur le Maire propose de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois pour financer plusieurs achats. Ces dépenses n'étant subventionnées par aucun autre organisme, le fonds de concours demandé serait de 50%.

Monsieur le maire : Fonds de concours pour divers petits achats : des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie

>> Votes pour : 18 sur 18 votants

Le conseil municipal approuve le projet et le plan de financement suivant :

DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Libellé	Pourcentage	Montant
Alarme anti-intrusion école	3 701.00 €	4 441.20 €	Fonds de concours C2A	50%	8 282.00 €
Installations électriques pour vidéoprotection	2 788.40 €	3 346.08 €	Autofinancement	50%	8 283.06 €
Logiciel cimetière	3 973.00 €	4 767.60 €			
Mobilier classe école	1 213.32 €	1 455.98 €			
Pompe d'arrosage	1 889.34 €	2 267.21 €			
Tondeuse débroussailleuse	3 000.00 €	3 600.00 €			
TOTAL	16 565.06 €	19 878.07 €	TOTAL		16 565.06 €

5) FINANCES

Délibération n°240058 : EFFACEMENT DE DETTE

L'instruction comptable M14 fait la distinction entre des créances éteintes suite à une procédure de rétablissement personnel ou de liquidation judiciaire ne pouvant plus faire l'objet de poursuites ni de recouvrement, et les autres créances à admettre en non-valeur.

L'effacement de la dette (créance éteinte), prononcé par le juge, s'impose à la collectivité créancière, qui est tenue de le constater.

Le trésorier municipal a informé la commune de la décision du juge et sollicite l'adoption d'une délibération constatant l'effacement de cette dette.

VU la décision de la commission de surendettement conférant force exécutoire aux recommandations de la commission de surendettement des particuliers du Tarn en date du 31 août 2022 ;

VU le courrier de la Trésorerie d'Albi en date du 17 juin 2024 sollicitant l'effacement de dette d'un contribuable correspondant à des factures de restauration scolaire,

Monsieur le Maire : On nous demande d'effacer une série de factures de cantine pour 2021. C'est un peu différent des effacements de factures pour impayés. Là, c'est dans le cas d'une prise en compte d'un cas social un peu particulier.

Madame Aurelle JEGO : C'est une procédure de surendettement, c'est le Tribunal qui nous demande d'effacer la dette. C'est différent de ce qu'on a d'habitude où il s'agit plutôt de la Trésorerie qui n'arrive pas à obtenir des petites sommes et qui nous demande d'annuler des anciennes dettes. Là, c'est une demande du Tribunal.

Monsieur le Maire : Des questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

>> **Votes pour : 18 sur 18 votants**

Le conseil municipal décide l'effacement de la dette suivante :

Objet	Année	Montant restant à recouvrer (en TTC)	Motif
cantine	2021	143.64 €	Rétablissement personnel sans liquidation judiciaire
cantine	2021	65.10 €	
cantine	2021	32.32 €	
TOTAL		241.06	

Ces dépenses seront inscrites à l'article 6542 du budget principal correspondant à des créances éteintes par décision de justice.

6) FONCIER

Délibération n°240059 : ACQUISITION DE TERRAINS

Lors de la construction du lotissement du quartier Champfleury, dans les années 90, les propriétaires ont rétrocédé à la commune les voiries et trottoirs par une procédure d'abandon de terrain à la commune.

Il s'avère que deux parcelles ont été oubliées, alors qu'elles constituent une partie du domaine public (trottoir longeant la rue de Champ Fleuri).

Les propriétaires ont fait savoir leur souhait de régulariser cet oubli.

Monsieur le Maire : Une récupération de terrain, qui date d'il y a quelques années, quelques dizaines d'années, lors de la construction du quartier de Champ Fleury, dans les années 90.

Vous avez les parcelles qui sont concernées, ce sont les parcelles qui appartenaient à Monsieur Vabre, que ceux du quartier connaissent un peu. Le long de ces 4 maisons, on a un peu plus de 200 m² à récupérer, deux parcelles, 36 et 183 m².

Madame Aurelle JEGO : Ça correspond au trottoir à peu près.

Monsieur le Maire : Oui, une partie du trottoir.

Monsieur Jean-Charles BALARDY : C'est en 2004, quand nous avons créé la voie, il nous a recédé du terrain.

Monsieur le Maire : Absolument. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à cette acquisition, régularisation ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

>> Votes pour : 18 sur 18 votants

Le conseil municipal décide l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles suivantes :

PROPRIETAIRE	PARCELLE	CONTENANCE	ADRESSE
Consorts VABRE	AK 156	36 m ²	rue de Champ Fleuri
Consorts VABRE	AK 163	183 m ²	rue de Champ Fleuri

Il donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les actes et avenants nécessaires à ces cessions à la commune qui seront établis par l'Office notarial du 24 rue de Genève 81 000 Albi (notaire : Me CELESTE VIGNAT) et précise que l'ensemble des frais relatifs à ces cessions sera à la charge de la commune du Séquestre.

7) VIDEOPROTECTION

Délibération n°240059 : DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION - CONVENTION D'OCCUPATION DE LA FACADE COMMERCIALE DE L'ILOT 9 A LA BAUTE
Modification de la délibération n°240046 du 8 juillet 2024 ayant le même objet

Monsieur DEMNI, conseiller délégué à l'économie, rappelle que la commune déploie un système de vidéoprotection, lequel nécessite la pose d'un équipement sur la façade du magasin Ecouter-Voir, situé dans le bâtiment nommé « ilot 9 » et situé dans l'espace économique de la Baute au Séquestre.

Le bâtiment étant géré par un Syndic, il a été décidé par délibération du 8 juillet 2024 de signer une convention tripartite entre le prestataire, la commune et le Syndic.

Il s'avère que le locataire du local commercial, le magasin Ecouter Voir, va prendre à sa charge les consommations électriques de la caméra installée, il y a donc lieu qu'il soit également signataire de la convention.

Monsieur le Maire : Jean-Pierre va nous dire un mot du déploiement de la vidéoprotection. L'objet est qu'il faut que l'on modifie la convention d'occupation de la façade commerciale de Ecouter Voir. C'est exactement la même que celle qu'on avait prise, mais il faut rajouter le locataire au final. C'est la seule modification qu'il y a.

Monsieur Jean-Pierre DEMNI : C'est une convention qui a été vue le 8 juillet dernier lors du Conseil municipal. C'est un ajustement, il faut effectivement ajouter un autre signataire, qui est le locataire des lieux - Ecouter Voir - pour que la convention soit dûment remplie et signée. Cela ne causera pas de problème de retard du dossier, puisque la Commission Préfectorale ne se réunira qu'au mois d'octobre. Cela n'a aucune incidence.

Je sais qu'en ce moment, sur la partie électrique, Eiffage est intervenu sur les ronds-points ciblés pour le déploiement des caméras. Tout suit son cours, c'est simplement une délibération pour compléter cette convention que tout le monde connaît puisqu'elle a été évoquée il y a quelques semaines.

Monsieur le Maire : Merci. Des questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

>> Votes pour : 18 sur 18 votants

Le conseil municipal approuve le projet de convention de mise en place de dispositif de vidéoprotection entre la Commune, le prestataire Lease Protect France, l'Agence Citya Les Halles (syndic) et le magasin Ecouter Voir, et donne pouvoir au Maire ou à son représentant pour négocier sur les termes de la convention, pour la signer et pour exécuter ladite convention.

8) QUESTIONS DIVERSES

- Modification des dates de réunion de la commission environnement et rappel des dates de toutes les commissions
- Proposition du Député Philippe Bonnacarrère : Conseil de Circonscription

Monsieur le Maire : J'ai deux questions diverses.

La première porte sur les dates pour les commissions. L'objet est de faire en sorte de les planifier assez longtemps à l'avance ; même comme ça, c'est parfois compliqué de les organiser.

Dans ce document-là, on vous a repris celles de 2024 pour la fin de l'année, et on a indiqué celles de 2025. Il y a une demande de modification, c'est la demande d'Alexis Bru, pour celle qui concerne l'environnement et le développement durable, qui était prévue un soir à 20h30, et pour laquelle il propose qu'elle passe un mardi à 18h00.

Ici, vous avez les dates de toutes les commissions de 2025. Vous voyez qu'il y a deux commissions pour lesquelles on n'a pas indiqué de date. On va commencer par celle des ressources humaines, et puis on va revenir sur travaux et urbanisme parce que je voudrais dire un mot de plus.

L'objet pour faire une réunion sur les ressources humaines, on avait dit qu'elle aurait lieu une fois par an, en fin d'année. Fin d'année pour vous, c'est novembre ou décembre ?

Madame Aurelle JEGO : Ça m'est égal.

Monsieur le Maire : L'autre question qu'on se posait est que, tel qu'est constitué le groupe, pour que le personnel de mairie puisse être là, la question s'adresse principalement à Sabrina et Audrey, est-ce que si cela se fait en journée, c'est un problème pour vous libérer ? Non ? Donc on part sur l'idée de la faire à 18h00. Est-ce que le jeudi 5 décembre vous convient ? D'accord ; 18h00.

Concernant la Commission urbanisme, il y a plusieurs choses. La Commission s'appelle « Urbanisme et Travaux ». Avant l'été, il y a eu une modification substantielle de la règle du jeu du financement de toutes les routes de l'Agglo. Tout à coup, il y avait plus de financement sur les routes et plus de choses à faire. Donc l'Agglo nous a demandé à ce qu'entre le 15 juillet et début août, on décide quelle route on commençait à rénover en septembre. Parce qu'il y avait un trou pour les travaux à ce moment-là. C'est pour cela que des travaux ont commencé rue Cocteau sans que la grande majorité d'entre vous soyez au courant. Donc on a planifié des travaux qui vont aller jusqu'à la fin de l'année. On n'a pas encore planifié ceux qu'il va y avoir à la zone commerciale de la Baute, mais parce que c'est un autre budget. Ça, c'est la deuxième partie de la bonne nouvelle.

Donc, il y a plus de financement pour les routes, il y a un système de financement qui est devenu différent, qui fait qu'on va pouvoir programmer des travaux routiers sur 2024, 2025, 2026 et même 2027, donc avoir un horizon sur 3 ou 4 ans. Et pareil pour la Baute : sur les 2 ou 3 ans qui viennent, avec des budgets qui sont conséquents.

Donc on a dû prendre des décisions à toute vitesse, avec Madame Jégo et Monsieur Balardy, et quelques autres, mais c'était vraiment dans les premiers jours du mois d'août, avant les congés des cadres de l'agglomération. Il était important de ne pas passer son tour, sinon, c'était des délais d'une part, et une incertitude sur les travaux que l'on pouvait rattraper ou pas. Dans la Commission urbanisme et travaux, on

reprendra l'ensemble des devis, parce qu'on a demandé des devis sur une dizaine de rues de la commune, et pour ça, il y a besoin de passer du temps.

Deuxième chose, j'ai repris ce que nous nous étions dit dans les commissions urbanisme, qui était doublée l'an dernier, et qui, en fin d'année, a eu quelques difficultés à pouvoir être maintenue. Tout ça, je l'ai mis dans un support et c'est intéressant d'en discuter.

Le troisième élément, dans les semaines qui viennent, on va avoir la proposition de Thémelia sur la suite de la ZAC, et avec une demande de plusieurs options possibles par rapport à ce que nous nous sommes dit pendant cette commission travaux.

Pour tout cela, pour être sûr que l'ensemble des éléments soit en notre possession, je vous propose qu'on fasse ça début novembre. On était parti sur l'idée que ces réunions-là se tiendraient des lundis à 18h00, en fait le premier lundi de chaque mois. Est-ce que vous seriez d'accord pour qu'on fasse cette Commission le lundi 4 Novembre à 18h00 ?

Monsieur Jean-Charles BALARDY : C'est un bureau ?

Monsieur le Maire : Non, à la Commission urbanisme, c'est tout le Conseil municipal qui vient. C'est tout le monde. Comme ce sont des sujets importants, et aussi ceux sur lesquels on peut être le moins d'accord, j'aime autant qu'il y ait tout le monde, que tout le monde soit au même niveau d'information.

Est-ce que cela vous va ? Mais on peut la faire à 18h30 aussi, si 18h00 c'est un peu la course ?

Le lundi 4 novembre à 18h30, c'est bon ? On part là-dessus ? D'accord.

Ça n'appelait pas une délibération mais au moins c'est quelque chose de traité.

On a une demande, et vous avez le courrier du député Bonnacarrère dans le dossier concernant un Conseil de circonscription qu'il souhaite mettre en place. Lors d'une conversation privée que j'ai eue avec lui, on a parlé de cette question du tirage au sort au vu du malaise ambiant ; je ne pense pas qu'il ait fait ça sur la simple remarque que j'ai pu lui faire à un moment donné, mais, je savais qu'il n'était pas fermé à ce type d'initiative. Pour votre information, il n'est dans aucun groupe parlementaire, il fait partie de ce que l'on appelle les non-inscrits. Le constat que fait Philippe Bonnacarrère est que les institutions sont en panne, enfin beaucoup de choses sont en panne au niveau de la politique nationale. Et donc il a envie de faire un Conseil de circonscription qui serait constitué à partir de personnes tirées au sort, à raison d'une personne par commune : c'est-à-dire que pour les 80 communes de la circonscription, il y aurait une personne tirée au sort quelle que soit la taille de la commune.

Donc il nous pose la question pour tirer 3, 4 personnes au sort, de telle sorte que si le premier tiré au sort ne veut pas venir, on en ait un second, un troisième voire un quatrième.

Moi, il me semble que cette initiative est intéressante parce qu'on voit bien qu'il y a une panne dans le pays, et que les initiatives qui vont dans le sens de chercher quelque chose de nouveau, on a vocation à y participer. Le sujet est libre. Je ne sais pas ce que vous en pensez ?

La seule chose que nous avons à décider est : est-ce qu'on participe au tirage au sort ou pas ? On ne va pas délibérer sur le fait qu'il a raison de le faire ou pas, c'est une décision qui lui appartient.

Est-ce que vous avez des commentaires par rapport à ça, ou pas ?

Monsieur Jean-Pierre DEMNI : Je pense que c'est un bon exemple de démocratie participative. Les citoyens réclament ça depuis longtemps. Depuis la crise des gilets jaunes et quelques années en arrière, on a senti ce besoin. On n'écoute pas suffisamment le peuple. Ça peut être un outil parmi tant d'autres pour justement permettre de s'exprimer et de faire remonter les problématiques du terrain. Pourquoi pas.

Monsieur Jean-Pierre TORAN : Pour moi, ça fait sens à sa démarche de « non inscrit » : il récupère la parole de tous et ça a du sens par rapport à sa position politique.

Madame Sophie ESCORISA GRIMAUD : Je trouve qu'il aurait pu expliquer un peu le but de tout ça. Pour quel recueil de paroles ? Pourquoi on le fait ?

Monsieur le Maire : Ce qu'il veut, c'est effectivement le recueil de paroles. J'ai été bluffé par la dernière réunion du Bureau de l'Association des Maires Ruraux du Tarn, avec des gens dans la montagne qui se font démolir les équipements publics par des gens mécontents des résultats des élections, avec des défaites locales où les gens viennent alpaguer les maires pour leur dire que si le député vient, il le "crève". Donc je comprends qu'il ait envie d'entendre les paroles. J'ai été bluffé. Il y avait 4 ou 5 maires de ce qu'on appelle « la montagne », nous étions tous bluffés.

Je ne pense pas qu'il veuille faire un sondage, qu'il veuille faire un vote pour ou contre la retraite à tel âge etc., mais je pense qu'il a envie d'entendre ce qui se passe.

Madame Sophie GRIMAUD ESCORISA : Des remontées de terrain.

Monsieur le Maire : Et en fait, les gens qui vous parlent "politique", d'une semaine sur l'autre, vous font des commentaires qui n'ont plus rien à voir. Il n'y avait pas de Premier ministre, vous avez des commentaires là-dessus ; il y a un Premier ministre, il y en a qui sont contents et d'autres pas contents, ou dégoutés etc. ; maintenant, il y a le gouvernement... La parole qu'il va recevoir, en fonction de l'actualité, va certainement être différente. Je crois qu'il ne sait pas plus que ça à quoi s'attendre. Il veut écouter ce qui se dit. Là, je ne me fais pas son porte-parole, c'est une conversation à bâtons rompus.

Madame Agnès BRU : C'est un peu sa façon de travailler, parce que, depuis longtemps, il organisait déjà des petits-déjeuners pour discuter de la même manière.

Madame Pascale KHAMNOUTHAY : À quoi sert ce Conseil de circonscription au final ? Les gens vont venir pour dire "je suis content de ci, de ça", etc. Et après, il se passe quoi ?

Monsieur le Maire : Après, ça lui appartient.

Monsieur Jean-Pierre DEMNI : Il peut faire des propositions de loi à terme.

Madame Stéphanie ALVERNHE : Il peut se nourrir de ce recueil justement.

Monsieur Bruno VICTORIA : Il va s'informer à la source, et il va faire remonter.

Monsieur le Maire : Je n'en parle ni en bien ni en mal.

Madame Sophie GRIMAUD ESCORISA : C'est une initiative.

Madame Agnès BRU : Si on est d'accord, il faut tirer au sort 3 habitants ?

Monsieur Alexis BRU : Comme on fait pour les jurés.

Monsieur le Maire : Comme pour les jurés. À quelle époque tu fais ça, en début d'année ?

Monsieur Alexis BRU : Au printemps.

Monsieur le Maire : Si vous êtes tous d'accord, on peut lui écrire qu'on a vu ça en Conseil municipal, qu'on n'a pas fait de délibération parce que ça n'appelle pas de délibération, mais qu'il y a un accord de principe, et qu'il nous donne les modalités (date, etc.), et qu'on saura trouver les gens qui vont bien. C'est bon ?

Monsieur Bruno VICTORIA : Ce n'est pas qu'on va trouver les gens qui vont bien, puisqu'on les tire au sort. C'est ça ?

Monsieur le Maire : Oui, pardon. Le tirage au sort a des modalités, c'est sur liste électorale bien évidemment. Et ensuite, on lui fournit des noms.

Madame Sophie GRIMAUD ESCORISA : Il faut peut-être informer la population, non ?

Monsieur le Maire : En fait, la seule chose qui nous manque est qu'une fois qu'on a les noms, on ne sait pas quel est le courrier qui va leur arriver. Ca fait partie des questions qu'il faut qu'on lui pose.

Monsieur Bruno VICTORIA : En fait, il vaut mieux avertir les trois personnes qui sont tirées au sort que tout le village. Ou peut-être faire une information après ?

Monsieur le Maire : Je ne sais pas.

Madame Agnès BRU : Oui pour les jurés c'est habituel, et donc personne n'est prévenu, sauf les personnes qui sont tirées au sort qui reçoivent un courrier, mais les autres ne savent pas qu'il y a eu un tirage au sort. Mais ça revient chaque année. Tandis que là, c'est exceptionnel.

Monsieur le Maire : Dans le prochain bulletin, on peut faire passer un mot pour expliquer qu'on a eu cette demande, qu'on l'a acceptée, et qu'on a fait la procédure de tirage au sort.

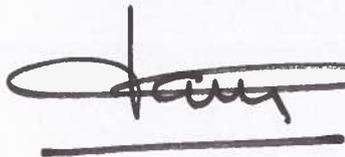
Madame Aurelle JEGO : Un tout petit mot et une grande photo !

Madame Agnès BRU : On dit ça parce que, avant le Conseil, on a eu un groupe de travail Communication, avec un projet de revoir un peu le journal, et ce qu'il en est ressorti c'est : "photo plus grande et moins de mots".

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions diverses ?
S'il n'y en a pas, la séance est levée et je vous remercie.

La séance est levée à 21h30

Le Maire,
Gérard POUJADE



La secrétaire de séance,
Stéphanie ALVERNHE



